

DELIBERATION DD2026_028

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	54
Votants	66
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 20 février 2026

LE 26 février 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PARTICIPATION DU GRAND PÉRIGUEUX AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE L'APPEL À PROJETS 2026 DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND PÉRIGUEUX

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. COLBAC, M. GEORGIADES, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

POUVOIR(S) :

Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. PROTANO donne pouvoir à M. GUILLEMET
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à M. PERPEROT
M. CADET donne pouvoir à M. MOISSAT
M. DELCROS donne pouvoir à M. PERIER
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. TALLET

PARTICIPATION DU GRAND PÉRIGUEUX AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE L'APPEL À PROJETS 2026 DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND PÉRIGUEUX

Vu le code général des collectivités.

Considérant que chaque année, l'État, la communauté d'agglomération, les communes de Boulazac Isle Manoire, Coulouniex-Chamiers et Périgueux ainsi que le conseil départemental lancent un appel à projets afin que soient menées des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires (QPV) de l'agglomération. Ces actions sont alors co-financées par l'État (crédits spécifiques de l'ANCT - Agence nationale de cohésion des territoires), les trois villes concernées et d'autres collectivités telles que le Département, la Région ou la Communauté d'agglomération.

Que cet appel à projets partenarial s'inscrit dans les priorités du Contrat de ville 2024-2030 du Grand Périgueux et dans les orientations de l'année fixées par l'État et les collectivités. Il a été diffusé le 6 octobre 2025, avec une date de clôture du dépôt des projets fixée au 6 décembre 2025.

Que sont privilégiés les projets réunissant plusieurs des critères suivants :

- s'inscrire dans les axes stratégiques du contrat de ville et être en adéquation avec les besoins identifiés sur le territoire ;
- être innovants, expérimentaux, structurants ou transversaux ;
- favoriser le développement du partenariat associatif et l'articulation avec les projets des autres acteurs du territoire ;
- favoriser la participation des habitants et la mise en œuvre des projets par les habitants eux-mêmes (conception, réalisation, évaluation et valorisation) ;
- lutter contre toute forme de discrimination, favoriser l'égalité femme-homme et promouvoir les valeurs de la République et la laïcité ;
- faire appel à des co-financements de droit commun, les crédits spécifiques de la politique de la ville n'intervenant qu'en dernier ressort ;
- prévoir des critères d'évaluation détaillés quantifiables et qualitatifs.

Considérant que le comité de pilotage partenarial validant les actions et le montant du financement de l'État a été fixé au 25 mars 2026 à la Préfecture. Chaque partenaire doit parallèlement décider de son niveau d'intervention financière.

Que pour rappel, par délibération du 14 novembre 2024, le conseil communautaire a validé le règlement d'intervention de la politique de la ville pour la période du contrat de ville Quartiers 2030 proposant notamment un principe de parité de financement entre l'État (hors crédits fléchés sur les Programmes de Réussite Educative - PRE) et le Grand Périgueux pouvant aller jusqu'à 135 000 € par an.

Que dans le cadre de cet appel à projets 2026, 68 projets ont été déposés et 46 porteurs de projet sollicitent un financement du Grand Périgueux, soit un total de 200 378 €.

Que 55 actions pourraient être soutenues compte-tenu de leur intérêt au regard des critères précités. Cela représenterait un soutien à 37 porteurs de projet (dont 35 associations). Cf. tableau de propositions annexé.

Considérant que les crédits spécifiques de l'État pour 2026 ne sont pas connus à ce jour, mais les subventions attribuées pour 2025 s'élevaient à 180 242 € (comprenant le dispositif Quartiers d'été et l'enveloppe dédiée aux Programmes de Réussite Éducative des 2 communes de Coulouniex-Chamiers et Périgueux).

Que pour le Grand Périgueux, l'enveloppe de crédits spécifiques « politique de la ville » inscrite au budget 2026 s'élève à **135 000 €**. Elle est quasi-exclusivement consacrée aux actions portées par des associations, hormis le cas spécifique du centre social municipal de L' Arche pour 3 actions : l'animation du conseil

citoyen de la Boucle de l'Isle, l'atelier d'apprentissage de la langue française et une action autour de la laïcité. Par ailleurs, elle concerne les actions en direction de tous les quartiers du Grand Périgueux (QPV et quartiers « en décrochage »).

Qu'il est donc proposé de répartir l'enveloppe budgétaire en fonction des 4 grandes priorités du contrat de ville, comme suit :

1- La priorité « Emancipation – accès aux services » : 79 200 € (59 % des financements / 37 actions)

Différentes actions pourraient être soutenues afin de remédier aux difficultés des habitants notamment en termes d'accès aux droits et services, telles que :

- l'accompagnement à la scolarité (Centre social St-Exupéry) ;
- le soutien à la parentalité (Ecole des parents et des éducateurs de Dordogne, Cie Les pas de travers, Chrysalide) ;
- l'accès à la culture : accessibilité tarifaire aux spectacles (L'Odyssée), ateliers de pratique artistique (Rouletabille Théâtre, TinTamArt, Cie La cerise sur le gâteau, Médiagora), d'éducation à l'image (Ciné cinéma), la résidence d'artistes Ouïe Dire ou encore les journées festives du Sans Réserve, du Printemps O Proche-Orient ou d' All Boards Family ;
- l'accès au sport : investissement de plusieurs clubs de sport tout au long de l'année scolaire (boxe, lutte, gym./muscu., tennis ou skate) ;
- le lien social et la participation des habitants (Conseils citoyens de Chamiers et de la Boucle de l'Isle, Fonds de participation des habitants, Unis pour l'école) et particulièrement des jeunes (Junior association du Gour de l'Arche – JAGAS) ou encore l'implication de Radios Libres en Périgord – RLP, du CIDFF ou de la Maison 24.

2- La priorité « Plein emploi » : 35 300 € (26 % des financements / 10 actions)

Il est proposé de poursuivre le soutien aux actions d'accompagnement renforcé des habitants pour :

- lever les freins à l'emploi (Plateforme de Mobilité MUST - AFAC 24) ;
- déployer *Les entreprises s'engagent / PaQte* (le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) et *la Fabrique à entreprendre* dans les quartiers (Maison de l'emploi du Grand Périgueux) ;
- poursuivre le développement de la Boussole des Jeunes (Centre social St-Exupéry) ;
- accompagner à l'orientation et à la découverte professionnelles (Soyons le changement, Cap Sciences, Mission locale du Grand Périgueux) ;
- remobiliser les jeunes sortis du dispositif scolaire sans diplôme (Ecole de la 2ème chance de Dordogne – Antenne de Périgueux) ;
- offrir un premier emploi aux jeunes des quartiers (Jobs d'été - Centre social St-Exupéry).

3- La priorité « Tranquillité – sécurité – prévention » : 13 500 € (10 % des financements / 5 actions)

En termes de prévention et de citoyenneté, il est proposé de soutenir :

- les ateliers et chantiers éducatifs du club de prévention Le Chemin ;
- l'apprentissage du français et des codes du vivre ensemble (ateliers socio-linguistiques des centres sociaux St-Exupéry et L'Arche) ;

- les actions de sensibilisation et de promotion de la laïcité (centre social).

4- La priorité « Transitions » : 7 000 € (5 % des financements / 3 actions)

Plusieurs acteurs se sont saisis de cette nouvelle priorité et il est proposé de soutenir quelques actions en matière de mobilité alternative (Des Jantes et des Gens) ou d'éco-citoyenneté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide les co-financements des actions tels que présentés à hauteur de 135 000 € pour les actions relevant des priorités du contrat de ville, à savoir :
 - 79 200 € au titre de l'émancipation et l'accès aux services
 - 35 300 € au titre du plein emploi
 - 13 500 € au titre de la prévention et la citoyenneté
 - 7 000 € au titre des transitions environnementales
- Attribue aux structures concernées les subventions détaillées en annexe du présent rapport.
- Autorise le président à signer la convention financière avec le centre social Saint-Exupéry.
- Autorise le président à signer tout document afférent à ces subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/03/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/03/2026	Périgueux, le 12/03/2026
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 